

CAMPAGNE BOURSES DE LYCÉE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

2ème période du 1^{er} septembre au 20 octobre 2022

Chers parents,

La 2^{ème} période de la campagne de bourse a débuté et afin de savoir si vous êtes éligible et avoir une estimation du montant à percevoir voici le simulateur mis en place par le ministère de l'Éducation :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

La bourse de lycée peut vous permettre de régler la demi-pension, l'internat et les frais annexes liés à la scolarité de votre enfant (ce dossier ne vous engage en rien).

Vous trouverez ci-joint le formulaire papier à imprimer, renseigner, dater et signer.

Il faudra joindre impérativement au dossier la 1^{ère} page de votre déclaration d'impôt 2022 sur les revenus 2021 ou est noté votre numéro fiscal de référence. Vous devez également fournir:

| Selon votre situation | Documents complémentaires à fournir |
|---|---|
| Si vous vivez en concubinage ³ (voir page 2 du dossier de bourse) | <ul style="list-style-type: none">• Si vous faites votre demande pendant la 1^{ère} période de campagne tout document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire• Si vous faites votre demande pendant la 2^{ème} période de campagne l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 de votre partenaire. |
| Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition | <ul style="list-style-type: none">• Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge• Justificatif du changement de résidence de l'élève |
| Si votre demande concerne un enfant donc vous avec la tutelle | <ul style="list-style-type: none">• Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou• De la décision du conseil de famille et attestation de paiement CAF |

Dès réception et saisie informatique de votre demande, je vous ferais parvenir par courrier un accusé de réception qui sera à conserver jusqu'à la réception de la notification d'octroi ou refus qui vous parviendra courant octobre 2022.

Le dépôt des dossiers se fera jusqu'au 20 octobre 2022 dernier délai.

soit :

- par mail à : patricia.perchet@ac-bordeaux.fr
- par courrier au : Lycée Odilon Redon - à l'attention de Madame PERCHET - BP 119 – 33250 Pauillac
- Dans la boîte aux lettres du lycée dans une enveloppe avec mentionnée « bourse de lycée à l'attention de Madame PERCHET »